

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

Du jeudi 16 mars 2023 au CDOS - 28 rue Julien 69003 Lyon (salle Mélina Robert Michon) + visioconférence

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Point sur les éléments abordés lors du dernier comité directeur.....	3
Sujet I.02 – Budgets prévisionnels CODEP69 et commissions.....	4
Sujet I.03 – Campagne ANS (Agence Nationale du Sport).....	4
Sujet I.04 – Positionnement du CODEP69 pour la prochaine AG AURA	5
Sujet I.05 – Honorabilité	5
Sujet I.08 - Point AURA	6
Sujet I.09 – Prochaines réunions du comité directeur.....	7

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

<p><u>Membres comité directeur présents (8) :</u> HELSTROFFER Renaud (président) JAVILLIEY Alain (trésorier) AUDOUY Patricia (secrétaire) CORDIER Hervé (administrateur) DE BELLEFON Claude (administrateur) FRAMINET Gilles (administrateur et commission enfants/jeunes) GAY Valérie (administrateur) PAOLOZZI Stéphane (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions présents :</u> FOURNIER Brigitte (présidente biologie et environnement) DUFOUR Stéphane (nage avec palmes) FANTON Henri (audiovisuelle) GROSBOIS Guy (technique) CAILLON Patrick (tir sur cible)</p>	<p><u>Membres comité directeur excusés :</u> BEAUDIQUEZ Thierry (président adjoint) SANTSCHI Samuel (trésorier adjoint) STUCKENS Anne (secrétaire adjointe et présidente commission enfants/jeunes) SURROCA Jérôme (vice-président) BERTIN Vincent (administrateur) CARRION Denis (administrateur) CURE Anne-Edith (administrateur) JALOUNEIX Yves (administrateur et commission enfants/jeunes) LAFONT Catherine (administrateur) SENTENAC Pascale (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commission excusés :</u> CORDIER Frédérique (apnée) POTHE Franck (archéologie) BIHOREAU Olivier (handisub®) PHILIPPS Benoit (souterraine)</p> <p><u>Membres comité directeur absents :</u> BARDASSIER Laurent (administrateur) GIRAUD Olivier (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions absents :</u> LEAL RODRIGUEZ Diana et THIEBAUD Jérôme (hockey subaquatique) ARROYO Hélios (pêche sous-marine)</p>
--	--

Le quorum est atteint : 8 membres du comité directeur présents. Quorum atteint quand 1/3 des membres présents.

Sujet I.01 – Point sur les éléments abordés lors du dernier comité directeur

Commission pêche sous-marine

Le représentant de la commission pêche sous-marine, Hélios ARROYO, n'est plus présent aux réunions du comité directeur depuis février 2021. Comme prévu, Patrick CAILLON a contacté Hélios afin d'échanger avec lui sur le sujet. Hélios évoque l'inactivité de la commission par manque de participants.

La commission va être mise en sommeil jusqu'à la prochaine assemblée générale du CODEP69 lors de laquelle un vote sera prévu afin d'entériner ou pas la suppression de cette commission.

Vote du comité directeur pour la mise en sommeil de la commission pêche sous-marine

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

ADOPTE A L'UNANIMITE

Boîtes mails du CODEP69

Le CODEP69 est en cours de migration des adresses mail vers Google Workspace associations. Cette offre, gratuite, permet de générer et gérer nos adresses mails avec 30 GO par adresse mail et comprend aussi des outils collaboratifs (espace partagé, google meet (100 personnes sans limitations de durée mais pas de possibilités d'enregistrement), agenda, outils collaboratifs de création de contenus...).

Les adresses mails seront inchangées.

Le nom de domaine codep69-ffessm.fr a été validé chez GOOGLE, mais nous sommes toujours en attente de validation de l'association à but non lucratif.

Actuellement, période d'essai avec 10 adresses mail.

Stéphane DUFOUR est chargé du dossier et estime un délai d'opérationnalité de 2 mois.

Plongées à tarifs préférentiels

L'achat des plongées à tarif préférentiel (CIP Fréjus) se fait sur le site du CODEP69

(<https://codep69-ffessm.fr/>) – Bons de plongée. L'achat minimum est de 8 bons de plongée.

Des difficultés passagères de paiement ont été résolues depuis le 13 mars 2023.

Un document de suivi, partagé avec le CIP Fréjus, sera mis en place.

Actualisation des présentations des commissions sur site du CODEP69

Il est demandé à chaque commission du CODEP69 de mettre à jour les présentations de leur activité qui se trouve sur le site du CODEP69 – nos activités.

Sujet I.02 – Budgets prévisionnels CODEP69 et commissions

Les budgets prévisionnels ont été demandés aux présidents de commissions.

Renaud HELSTROFFER propose l'organisation suivante : collecte des budgets individuels puis échange avec chaque président de commission concernant son budget prévisionnel.

La construction budgétaire se fait à partir des possibilités du CODEP69 et de la participation AURA.

Sujet I.03 – Campagne ANS (Agence Nationale du Sport)

Le CODEP69, tout comme les clubs du Rhône, a la possibilité d'effectuer une demande de subventions ANS

Ce dossier de subventions ANS est à construire en partenariat avec les différentes commissions et les membres du comité directeur.

Le CODEP69 propose les orientations suivantes en fonction de la note de cadrage transmise par la FFESSM et des possibilités de notre département :

- Favoriser la féminisation
- Rajeunissement
- Handisub
- Promouvoir les activités subaquatiques (projet : support vidéo reprenant les activités des commissions dans un objectif promotionnel, de retransmission d'événements).
- Prévenir les noyades et les incidents
- Développement du sport de haut niveau (apnée...)
- Développement féminisation encadrement

Chaque membre du comité directeur et des présidents de commission sont amenés à y réfléchir et à faire des propositions.

Les pré-projets travaillés seront à transmettre à Renaud (president@codep69-ffessm.fr) et Alain (tresorier@codep69-ffessm.fr) **au plus tard pour le 25 mars 2023.**

Le CODEP69 doit transmettre le dossier final au plus tard le 3 avril 2023.

Le dossier ANS d'une année antérieure sera transmis pour exemple.

Sujet I.04 – Positionnement du CODEP69 pour la prochaine AG AURA

Le CODEP69 a été sollicité, comme les autres départements d'AURA, par sa présidente pour organiser l'assemblée générale AURA en novembre 2023.

A ce jour, uniquement le département de la Haute Savoie a postulé. Département qui a déjà organisé l'AG en novembre 2022.

Après échanges, le comité directeur et les présidents de commissions présents énoncent un avis favorable pour que le CODEP69 fasse acte de candidature.

Renaud HELSTROFFER communiquera cet avis favorable au comité AURA.

Sujet I.05 – Honorabilité

Des révélations d'affaires de violences sexuelles dans le sport ont amené la ministre des sports, Roxana MARACINEANU, a impulsé l'organisation d'une convention nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport en février 2020. Une série de mesures en sont sorties dont la généralisation du contrôle d'honorabilité pour les encadrants bénévoles et les dirigeants des associations sportives. Les éducateurs sportifs qui exercent contre rémunération y sont systématiquement soumis notamment lors du renouvellement de leur carte professionnelle.

La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou de dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des **articles L. 212-1 et L. 322-1** du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de **l'article L. 212-9** du code du sport soit effectué. La FFESSM précise que les dirigeants, encadrants...refusant le contrôle d'honorabilité n'auront pas la possibilité d'être maintenus dans leurs fonctions.

C'est pour cela que Renaud HELSTROFFER, en tant que président du CODEP69, demande à tous les membres du comité directeur et présidents de commissions, considérés comme des dirigeants, de renseigner un document d'honorabilité. Celui-ci sera transmis par mail à chacun.

Sujet I.08 - Point AURA

Anne Solange DESSERTINE a été suspendue de son poste de présidente de la commission technique de la région AURA pour une durée de 6 mois par la commission disciplinaire du comité AURA. Marc PARENT, en tant que président adjoint, assure la continuité de l'activité.

Le procès-verbal du comité directeur national FFESSM du 3 au 5 février 2023 mentionne les éléments suivants que nous citons :

« La Présidente de la CTR Aura a saisi le Président pour abus de pouvoir de sa Présidente de région et défaut de mise en application des textes fédéraux.

Un vote a été fait au CDN fin décembre-début janvier pour cette saisine, en application du règlement disciplinaire.

Adopté à la majorité des votants. Saisie officielle du Conseil le 13 janvier.

Texte de la Saisine faite par le Président FFESSM :

Vu la demande formulée par Madame Anne-Solange Dessertine, Présidente de la commission technique régionale AURA, à l'encontre de Madame Catherine Burtheret, Présidente du comité directeur régional AURA ;

Vu l'avis favorable émis à la majorité (19 sur 22) des voix des membres du Comité Directeur de la FFESSM pour la saisine du conseil fédéral, conformément à l'article 10 du règlement disciplinaire,

Vu l'échec des tentatives de conciliation et médiation entre les 2 parties,

Vu la décision de "mise sous tutelle" de la commission technique régionale AURA par la Présidente du comité directeur régional AURA ;

Décide d'engager des poursuites disciplinaires devant le Conseil Fédéral de la FFESSM afin de :

- s'assurer du respect des textes fédéraux, tant de la part de la présidente du CODIR AURA que de la part de la Présidente de la CTR AURA ;

- statuer sur un éventuel abus de pouvoir de la Présidente du comité directeur régional AURA.

Un débat est engagé sur ce conflit régional qui retentit au niveau national. Plusieurs membres du CDN demandent un vote de mise en retrait.

Votes :

Demande que Mme Catherine BURTHERET se mette en retrait de sa fonction de Vice-Présidente de la Fédération dans l'attente de la décision du Conseil fédéral.

22 votants : vote électronique balotilo

Résolution 23/004 : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Demande que Mme Catherine BURTHÉRET se mette en retrait du CDN de la Fédération dans l'attente de la décision du Conseil fédéral.

Résolution 23/005 : Pour : 20 Contre : 2 Abstention : 0

Vote : Adopté à la majorité »

Dans l'affaire qui oppose Anne Solange DESSERTINE et Catherine BURTHÉRET, cette dernière a demandé un délai supplémentaire pour préparer sa défense (date limite le 15 mars 2023).

Sujet 1.09 – Prochaines réunions du comité directeur

Jeudi 11 mai 2023 à 19h30
Mercredi 28 juin 2023 à 19h30

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER

